

DIRECTION GENERALE RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Direction de la gestion des commissions paritaires

DETERMINATION DE LA COMMISSION PARITAIRE COMPETENTE

Thesaurus : Asphalte, fabrication

1. Description activité/institution

Fabrication d'asphalte.

2. Commission paritaire compétente

Pour les ouvriers:

la commission paritaire de l'industrie chimique n° 116, vu les dispositions de l'arrêté royal du 05.05.1978 (Moniteur belge du 28.07.1978) insistant cette commission, modifié par l'arrêté royal du 05.06.1981 (Moniteur belge du 02.07.1981).

"la production de produits chimiques".

Pour les employés:

la commission paritaire pour employés de l'industrie chimique n° 207, vu les dispositions de l'arrêté royal du 05.07.1978 (Moniteur belge du 28.07.1978) instituant cette commission, modifié par l'arrêté royal du 05.06.1981 (Moniteur belge du 02.07.1981).

3. Motivation

L'asphalte provient de résidus de pétrole brut et de goudron de houille et peut donc être considéré comme un produit chimique.

Date: 2002.03.18